

Un Cloud Park inédit à Saint-Etienne

Dans un communiqué de presse en ce début d'avril, la société **Axione**  **annonce, avec Saint-Etienne Métropole le lancement du premier Cloud Park de France : un concept ultra-innovant de zone d'activité « augmentée ».**

Extraits :

LOTIM Télécom (filiale d'Axione Infrastructures) et Saint-Etienne Métropole, en partenariat avec Cloud Loire et Microsoft, lancent Cloud Park Microsoft ready, nouveau concept de zones d'activités permettant aux entreprises d'accéder, via des liaisons fibre optique sécurisées et sans limite de débit, à des services numériques hébergés à distance. La zone d'activité «augmentée» va **favoriser le travail collaboratif entre les entreprises du territoire et simplifier la gestion de leur système d'information.**

Dans la Loire, depuis 2005, le Conseil général a pris une longueur d'avance en matière numérique en se dotant d'un des premiers réseaux publics de télécommunications à très haut débit.

En l'espace de 10 ans, **les Réseaux d'Initiative Publique (RIP)** comme celui de la Loire ont permis de généraliser la desserte en fibre optique des zones d'activités et de connecter les entreprises à l'Internet très haut débit. Aujourd'hui, **ces débits plus fluides et performants permettent de déployer le cloud computing, c'est-à-dire l'accès à des services numériques hébergés sur des serveurs distants mutualisés.**

En 2014, la Loire franchit une étape décisive avec le premier Cloud Park de l'Hexagone. Les entreprises de l'Agglomération de Saint-Etienne, situées sur des zones raccordées en fibre optique, vont pouvoir « virtualiser » leurs postes de travail pour accéder à distance à des suites logicielles. Fini les installations sur chaque poste informatique, chronophages, onéreuses et pas toujours fiables. Les avantages du Cloud Park pour chaque entreprise sont multiples : une gestion et une maintenance simplifiées du parc informatique, des économies d'échelle substantielles, un interlocuteur unique et une meilleure qualité de service...

Mais avant tout, c'est la possibilité pour tous les clients du Cloud Park de **partager des outils numériques (bureautique, messagerie, téléphonie, visioconférence etc.) comme s'ils faisaient partie d'une seule et même entreprise**. Le travail collaboratif en réseau entre divers types de structure (entreprises, designers, chercheurs, collectivités...) devient alors plus facile.

⇒ [Lire le dossier de presse](#)